

Commune de Champ le Duc

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 12 NOVEMBRE 2021

Début de séance : 19h00

Fin de séance : 21H00

Nombre de Conseillers :

En exercice :	14	L'an deux mille vingt et un Le douze novembre à dix-neuf heures
Présents :	11	Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMP LE DUC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Votants :	14	à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Louis MENTREL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/11/2021

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Présents : Mme AUBRY Arlette, M. BAUDRÉ Johann, M. BOON Olivier, M. CLAUSS Pascal, Mme ETIENNE Marion, M. FOOS Laurent, Madame Anita GRAVIER, M. JACQUEMIN Sébastien, Mme MEHL-HEURTEBIZE Martine, M. MENTREL Jean-Louis, Mme PONTECAILLE Agnès.

Absents (excusés) : Mme PONTECAILLE Agnès, M. MOUNOT Maxime, Mme VIC Roseline.

Procurations : Mme PONTECAILLE Agnès donne pouvoir à Mme AUBRY Arlette, M. MOUNOT Maxime donne pouvoir à M. JACQUEMIN Sébastien et Mme VIC Roseline donne pouvoir à Mme ETIENNE Marion

Secrétaire de séance : M. MENTREL Jean-Louis

Le Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2021 est adopté à l'unanimité

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

2021-59 : REHABILITATION MAISON PERRIN : changement porte de garage

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des membres du conseil municipal les nouveaux devis reçus pour le changement de la porte de garage de la Maison Perrin.

Il rappelle que les crédits sont inscrits au Budget (RAR BP 2020 – Opération 59) pour un montant de 5 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir le devis de l'Entreprise COUVAL pour un montant de 4 873.00 € TTC
- **ACCEPTE** la demande de dépose d'une déclaration préalable de travaux auprès du service de l'Urbanisme.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

2021-60 : REHABILITATION MAIRIE : menuiseries extérieures - accès PMR

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des membres du conseil municipal le devis reçu pour le changement de l'entrée de la Mairie en accès PMR.

Il rappelle que les crédits sont inscrits au Budget (RAR BP 2020 – Opération 85) pour un montant de 14 500.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir le devis de l'Entreprise COUVAL pour un montant de 9 969.60 € TTC
- **ACCEPTTE** la demande de dépose d'une déclaration préalable de travaux auprès du service de l'Urbanisme.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

2021-61 : REHABILITATION CANTINE/GARDERIE : changement menuiseries extérieures

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des membres du conseil municipal les devis reçus pour le changement de 3 fenêtres de la Cantine/Garderie.

Il rappelle que des Restes à Réaliser pour un montant de 1356.84 € sont toujours inscrits au titre de l'opération 87 se rapportant à la réfection de la toiture Cantine/Garderie".

Il convient donc d'inscrire les crédits manquants par décision modificative, de la manière suivante :

Section investissement : virement de crédits

- article 2181 : - 2 094.36 €
- article 23 - opération 87 : + 2 094.36€ - Solde et fin du programme -

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir le devis de l'Entreprise COUVAL pour un montant de 3 451.20 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à inscrire les crédits au Budget comme indiqué ci-dessus par décision modificative,
- **ACCEPTTE** la demande de dépose d'une déclaration préalable de travaux auprès du service de l'Urbanisme.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

2021-62 : ZONE ARTISANALE : classement chemin rural en voie communale

Monsieur le Maire expose à l'ensemble des membres du conseil municipal la nécessité de classer le chemin rural de la Zone Artisanale de Borémont en voie communale notamment aux vues des travaux de réfection prévus (délibérations 2021-57 du 24/09/2021).

Monsieur le Maire rappelle que "Les caractéristiques de certains chemins ruraux et chemins d'exploitation sont devenus, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilable à de la voirie communale d'utilité publique".

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de classer le chemin rural dans la voirie communale de Champ Le Duc,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

2021-63 : ZONE ARTISANALE : attribution d'un nom à la nouvelle voie communale

Monsieur le Maire précise à l'ensemble des membres du conseil municipal que suite au classement de la voie communale de la Zone Artisanale de Borémont, il convient de lui attribuer une appellation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de nommer la voie " Rue des Artisans ".

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

2021-64 : ZONE ARTISANALE : demande subvention réfection de la nouvelle voie communale

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des membres du conseil municipal que les travaux de réfection de voirie de la nouvelle voie communale de la Zone Artisanale de Borémont prévus au printemps prochain s'élèvent à 10 486.50 € HT soit 12 583.80 € TTC.

Aux vues de sa classification dans la voirie communale, les travaux deviennent éligibles à une aide financière. Par conséquent, une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges au titre de la voirie peut être envisagée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer tous documents s'y rapportant,
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits au BP 2022 au compte "2151" au lieu du compte "615231" comme indiqué dans la délibération 2021-57.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

2021-65 : TERRAIN MOTOCROSS : location compteur électrique

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des membres du conseil municipal les informations complémentaires attendues pour délibérer sur le tarif et le mode de facturation de la location et consommation du compteur électrique pour la période d'ouverture du 1er mars au 31 août de chaque année.

Monsieur Le Maire précise qu'un courrier informatif sera adressé aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer le tarif à 30.00 € / manifestation (2 jours maximum) pour les usagers occasionnels avec émission d'un titre exécutoire relatif au droit de place à l'issue de la manifestation
- **ACCEPTTE** la proposition de l'association du Moto Club de St Dié de prendre le reste à charge avec émission d'un titre exécutoire relatif au droit de place en fin de période
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à établir les documents nécessaires s'y reportant.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

2021-66 : RECONDUCTION CUI : SIMONIN Cédric

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Contrat Unique d'Insertion (CUI) de Monsieur Cédric SIMONIN a pris fin en date du 08 octobre dernier et qu'il convient de le reconduire pour assurer un bon fonctionnement de nos services, pour une durée hebdomadaire de 25h, en qualité d'agent technique (municipal et périscolaire) aux vues des besoins de la collectivité.

Le taux de l'aide alloué par l'Etat est fixé à 80 % et pour une durée maximale d'un an soit du 11.10.2021 au 10.10.2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au renouvellement avec Pole Emploi
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au Budget.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

2021-67 : COMITÉ DE SECURITÉ : création

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les derniers incidents routiers survenus au sein de la commune.

Il précise que la sécurité routière relève de la responsabilité de la collectivité, tant légalement que déontologiquement, et ce, afin de répondre au mieux aux attentes de nos abonnés.

Pour ce faire, un comité de sécurité, à titre consultatif et constitué d'élus et habitants, pourrait être mis en place visant à élaborer les actions à mener pour y remédier. Un courrier leur sera adressé afin de les solliciter.

Il précise également que la durée de validité de celui-ci sera égale à celle du mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTTE** la création du Comité de sécurité.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

2021-68 : COMITÉ DE SECURITÉ : désignation des membres

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que suite à la création du comité de sécurité, il convient maintenant d'en désigner les membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le nombre de représentants à 10 membres soit 5 élus et 5 habitants,
- **DESIGNE** les membres représentatifs du Conseil Municipal comme tels : Jean-Louis MENTREL, Olivier BOON, Sébastien JACQUEMIN, Anita GRAVIER et Laurent FOOS,
- **PRECISE** que pour les membres du village intéressés, s'ils sont supérieurs à 5, le choix se fera par sectorisation.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

2021-69 : ATELIER COMMUNAL : électricité

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des membres du conseil municipal les devis reçus pour l'installation de l'électricité dans l'atelier communal.

Il rappelle que les crédits sont inscrits au Budget, au compte 21534, pour un montant de 5 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de retenir le devis de l'Entreprise MANGENOT pour un montant de 1610.60 € TTC.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

A Champ le Duc, le 18 novembre 2021

Le Maire, Jean-Louis MENTREL

Actes rendus exécutoires le 18/11/2021
Après dépôt en Préfecture le 18/11/2021
Et publication ou notification du Maire le 18/11/2021